Informations de base

1996/0237(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord européen CE/République Tchèque: aides d'État et produits CECA **Subject** 6.40.02 Relations avec l'Europe centrale et orientale	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	SCHWAIGER Konrad K. (PPE)	31/10/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ROBLES PIQUER Carlos (PPE)	04/09/1997

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/09/1996	Publication de la proposition législative initiale	SEC(1996)1568	
29/05/1997	Publication de la proposition législative	08846/1997	Résumé
18/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/1997	Vote en commission		Résumé
26/11/1997	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0394/1997	
12/03/1998	Débat en plénière		
24/06/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
24/06/1998	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0237(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2 Traité CE (avant Amsterdam) E 113
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/09109

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0394/1997 JO C 014 19.01.1998, p. 0005	26/11/1997	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0164/1998 JO C 104 06.04.1998, p. 0261-0267	13/03/1998	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	08846/1997	29/05/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	SEC(1996)1568	25/09/1996	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1998/0711
JO L 195 11.07.1998, p. 0021 Résumé

Accord européen CE/République Tchèque: aides d'État et produits CECA

1996/0237(CNS) - 29/05/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF : définition de la position que doit prendre la Communauté au sein du conseil d'association Union/République tchèque pour l'adoption des règlementations nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord européen en matière de concurrence et d'aides d'Etat (à savoir l'article 64, par. 1 et 2 de l'accord). CONTENU : les dispositions relatives aux aides d'Etat font partie des dispositions fondamentales de l'accord européen conclu entre les Communautés et la République tchèque. Leur mise en oeuvre concrète conditionne le bon déroulement des échanges entre les 2 parties. La proposition de décision, qui couvre toutes les aides accordées par l'Etat ou financées par des ressources de l'Etat pouvant affecter les échanges entre la Communauté européenne et la République tchèque, organise la coopération entre les autorités de surveillance des deux parties. L'article 2 par.1 de la décision du Conseil et de la Commission du 19.12.1994 relative à la conclusion de l'accord européen dispose que la position que la Communauté doit prendre au sein du conseil d'association est déterminée conformément aux dispositions correspondantes des traités instituant les 3 communautés. En conséquence, la Commission propose que les articles 113 et 228 du traité CE, ainsi que l'article 95 du traité CECA constituent la base légale pour définir la position que la Communauté doit prendre au sein du conseil d'association au sujet des règles d'application relatives aux aides d'Etat.

Accord européen CE/République Tchèque: aides d'État et produits CECA

1996/0237(CNS) - 24/06/1998 - Acte final

OBJECTIF : définir le procédures nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord européen CE-Tchèquie en matière de concurrence et d'aides d'État. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 98/440/CE, CECA du Conseil. CONTENU : Les dispositions relatives aux aides d'État font partie des dispositions fondamentales de l'accord européen conclu entre les Communautés et la République tchèque. Leurs mises en oeuvre concrètes conditionnent le bon déroulement des échanges entre les deux parties. La présente décision 1/98 du Conseil d'association CE-République tchèque organise la coopération entre les autorités de surveillance des deux parties en vue de la bonne application des règles de concurrence concernées et définit les règles de procédures applicables en la matière. ENTRÉE EN VIGUEUR : 24.06.1998.

Accord européen CE/République Tchèque: aides d'État et produits CECA

1996/0237(CNS) - 13/03/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Konrad K. SCHWAIGER (PPE, D), le Parlement européen approuve, sans y apporter de modification le projet de décision définissant la position que la Communauté doit adopter au sein du Conseil d'association avec la République Tchèque au sujet de l'adoption des dispositions en application de l'article 64 de l'accord européen et de l'article 8 du protocole n° 2 relatif aux produits CECA. Cette décision vise à établir un système d'alerte pour les procédures anti-dumping afin de permettre aux PECO d'être informés dès le début des enquêtes à mener.